

✱ Banque filière PT ✱

Epreuve de Langue Vivante I-B

Durée 3 h

Instructions aux candidats : l'épreuve comporte deux parties : thème et contraction d'un texte français à reformuler dans la langue choisie pour le thème, en un texte cohérent de 120 mots environ.

C'est le même texte français qui sert pour la contraction dans toutes les langues.

Les candidats doivent obligatoirement traiter le sujet correspondant à la langue qu'ils ont choisie au moment de l'inscription.

Pour cette épreuve, l'usage des machines (calculatrices, traductrices,...) et de dictionnaires est interdit.

I - TRADUIRE EN ALLEMAND LE TEXTE SUIVANT (10 Points)

- Qu'est-ce qu'elle dit ?

- Elle dit, répondit l'oncle, que les vacances sont finies !

Je demandai d'une voix brisée :

- C'est fini quand ?

- Il faut partir après-demain matin, dit mon père.

- Tu sais bien que lundi, c'est la rentrée des classes ! dit la tante.

Je fus un instant sans comprendre, et je les regardai avec stupeur.

- Voyons, dit ma mère, ce n'est pas une surprise ! On en parle depuis huit jours !

C'est vrai qu'ils en avaient parlé, mais je n'avais pas voulu entendre. Je savais que cette catastrophe arriverait, comme les gens savent qu'ils mourront un jour, mais ils se disent : « Ce n'est pas encore le moment d'examiner ce problème. Nous y penserons quand le temps sera venu. »

Le temps était venu....

Marcel PAGNOL, *Le Château de ma Mère*

II - CONTRACTER LE TEXTE SUIVANT EN 100/120 MOTS DANS LA LANGUE CHOISIE (10 points).

Les langues vont acquérir au 21^{ème} siècle une importance accrue : la maîtrise de multiples formes de communication orale et écrite est exigée sur le marché du travail et conditionne l'accès à l'information, à la culture, à la vie sociale et à la citoyenneté ; le développement du secteur des services fait des langues de véritables acteurs de l'économie ; la mondialisation et la construction de l'Union européenne multiplient les échanges et les contacts entre les langues ; enfin les langues sont au coeur de la révolution introduite par les nouvelles technologies. Toutes ces évolutions appellent des interventions pour assurer le respect de la diversité culturelle et linguistique mais aussi pour développer les passages entre les langues (apprentissage de plusieurs langues, traduction, interprétation, banques terminologiques). La politique en faveur du français doit pleinement en tenir compte, en tirant parti des atouts dont il bénéficie comme grande langue de communication internationale et ciment de la francophonie.

Langue officielle de la France depuis des siècles, le français est un des facteurs essentiels de l'unité nationale, de la cohésion sociale, de l'égalité des chances. L'enseignement, la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion visent à permettre à tous de maîtriser le français pour s'épanouir personnellement et s'insérer dans la société, accéder à un emploi comme à la culture, être pleinement des citoyens.

L'internationalisation des échanges et la construction du grand marché européen ne doivent pas entrer en conflit avec la présence du français là où il est indispensable pour la protection et l'information de nos concitoyens. C'est le rôle de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française.

Le français a hérité l'immense chance d'être une grande langue internationale, atout qu'il ne partage qu'avec une poignée des trois mille langues de la planète, et qui le situe juste après l'anglais. Certes, il n'est qu'à la onzième place en termes de démographie (le français est langue maternelle pour environ 150 millions de locuteurs), mais, comme pour les pays, le rayonnement des langues ne se mesure pas qu'en termes de démographie. Le français est enseigné dans tous les pays, sur tous les continents. Il est depuis des siècles une grande langue de culture, utilisé dans les domaines les plus divers, artistique et littéraire, mais aussi sportif et scientifique. Il est la langue officielle et de travail, parfois seul avec l'anglais, de la plupart des organisations internationales. Il est une langue partagée par les cinquante cinq Etats ou gouvernements qui ont participé au sommet de l'organisation internationale de la francophonie. Ce rayonnement a des conséquences politiques et économiques importantes : il faut que l'Etat intervienne pour conserver et développer ces atouts.

Le défi de ce siècle est d'établir un équilibre entre l'intensification des échanges et le respect de la diversité culturelle et linguistique, garante de la qualité et de la sérénité des rapports humains et interétatiques. L'Europe pose le problème des langues d'une façon nouvelle et originale : elle se construit résolument sur une monnaie unique, une harmonisation et un rapprochement des législations, mais aussi sur le respect et la valorisation de la diversité culturelle et linguistique. L'Union européenne compte plusieurs dizaines de langues, dont 11 langues officielles des Etats membres reconnues comme langues officielles de l'Union, et les futurs élargissements augmenteront ces chiffres. Ce contexte complexe appelle des politiques créatives, tant de la part des institutions communautaires que des Etats membres.

La construction communautaire comme la mondialisation rendent indispensable l'apprentissage par chacun d'au moins deux langues étrangères, pour répondre aux besoins économiques, aider la mobilité des jeunes et des professionnels, préserver le patrimoine et la vitalité culturelle. Au niveau national, il faut valoriser les langues régionales, métropolitaines et d'outre-mer, qui font partie du patrimoine commun. Enfin il est indispensable d'enrichir le français pour lui permettre de disposer des mots qui expriment toutes les notions du monde contemporain et de veiller à ce qu'il soit présent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Source : <www.culture.fr> (DGLE)

✱ Banque filière PT ✱

Epreuve de Langue Vivante I-B

Durée 3 h

Instructions aux candidats : l'épreuve comporte deux parties : thème et contraction d'un texte français à reformuler dans la langue choisie pour le thème, en un texte cohérent de 120 mots environ.

C'est le même texte français qui sert pour la contraction dans toutes les langues.

Les candidats doivent obligatoirement traiter le sujet correspondant à la langue qu'ils ont choisie au moment de l'inscription.

Pour cette épreuve, l'usage des machines (calculatrices, traductrices,...) et de dictionnaires est interdit.

I - TRADUIRE EN ANGLAIS LE TEXTE SUIVANT (10 points)

Il était à peine 7 heures.

Comme il la regardait s'habiller, tout en versant de l'eau bouillante sur le café, il réfléchit à voix haute :

- Il devait y avoir quelqu'un, hier soir, chez ton amie, puisque nous avons vu de la lumière et il y avait des fenêtres ouvertes.

- Cela m'étonnerait que Jessie ait pu revenir.

- Tu serais heureuse de retrouver tes affaires, n'est-ce pas ? Ecoute, poursuivit-il, je vais te conduire là-bas. Tu monteras pendant que je t'attendrai.

Il savait bien à quoi elle pensait, qu'elle risquait de rencontrer le mari de son amie.

- Je préférerais que tu viennes avec moi. Accepte, veux-tu ?

Il n'ignorait pas qu'elle avait un petit peu peur. Pourtant, comme tout lui paraissait simple à lui !

D'après Simenon, "Trois chambres à Manhattan"

II - CONTRACTER LE TEXTE SUIVANT EN 100/120 MOTS DANS LA LANGUE CHOISIE (10 points).

Les langues vont acquérir au 21^{ème} siècle une importance accrue : la maîtrise de multiples formes de communication orale et écrite est exigée sur le marché du travail et conditionne l'accès à l'information, à la culture, à la vie sociale et à la citoyenneté ; le développement du secteur des services fait des langues de véritables acteurs de l'économie ; la mondialisation et la construction de l'Union européenne multiplient les échanges et les contacts entre les langues ; enfin les langues sont au coeur de la révolution introduite par les nouvelles technologies. Toutes ces évolutions appellent des interventions pour assurer le respect de la diversité culturelle et linguistique mais aussi pour développer les passages entre les langues (apprentissage de plusieurs langues, traduction, interprétation, banques terminologiques). La politique en faveur du français doit pleinement en tenir compte, en tirant parti des atouts dont il bénéficie comme grande langue de communication internationale et ciment de la francophonie.

Langue officielle de la France depuis des siècles, le français est un des facteurs essentiels de l'unité nationale, de la cohésion sociale, de l'égalité des chances. L'enseignement, la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion visent à permettre à tous de maîtriser le français pour s'épanouir personnellement et s'insérer dans la société, accéder à un emploi comme à la culture, être pleinement des citoyens.

L'internationalisation des échanges et la construction du grand marché européen ne doivent pas entrer en conflit avec la présence du français là où il est indispensable pour la protection et l'information de nos concitoyens. C'est le rôle de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française.

Le français a hérité l'immense chance d'être une grande langue internationale, atout qu'il ne partage qu'avec une poignée des trois mille langues de la planète, et qui le situe juste après l'anglais. Certes, il n'est qu'à la onzième place en termes de démographie (le français est langue maternelle pour environ 150 millions de locuteurs), mais, comme pour les pays, le rayonnement des langues ne se mesure pas qu'en termes de démographie. Le français est enseigné dans tous les pays, sur tous les continents. Il est depuis des siècles une grande langue de culture, utilisé dans les domaines les plus divers, artistique et littéraire, mais aussi sportif et scientifique. Il est la langue officielle et de travail, parfois seul avec l'anglais, de la plupart des organisations internationales. Il est une langue partagée par les cinquante cinq Etats ou gouvernements qui ont participé au sommet de l'organisation internationale de la francophonie. Ce rayonnement a des conséquences politiques et économiques importantes : il faut que l'Etat intervienne pour conserver et développer ces atouts.

Le défi de ce siècle est d'établir un équilibre entre l'intensification des échanges et le respect de la diversité culturelle et linguistique, garante de la qualité et de la sérénité des rapports humains et interétatiques. L'Europe pose le problème des langues d'une façon nouvelle et originale : elle se construit résolument sur une monnaie unique, une harmonisation et un rapprochement des législations, mais aussi sur le respect et la valorisation de la diversité culturelle et linguistique. L'Union européenne compte plusieurs dizaines de langues, dont 11 langues officielles des Etats membres reconnues comme langues officielles de l'Union, et les futurs élargissements augmenteront ces chiffres. Ce contexte complexe appelle des politiques créatives, tant de la part des institutions communautaires que des Etats membres.

La construction communautaire comme la mondialisation rendent indispensable l'apprentissage par chacun d'au moins deux langues étrangères, pour répondre aux besoins économiques, aider la mobilité des jeunes et des professionnels, préserver le patrimoine et la vitalité culturelle. Au niveau national, il faut valoriser les langues régionales, métropolitaines et d'outre-mer, qui font partie du patrimoine commun. Enfin il est indispensable d'enrichir le français pour lui permettre de disposer des mots qui expriment toutes les notions du monde contemporain et de veiller à ce qu'il soit présent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Source : <www.culture.fr> (DGLE)

✱ Banque filière PT ✱

Epreuve de Langue Vivante I-B

Durée 3 h

Instructions aux candidats : l'épreuve comporte deux parties : thème et contraction d'un texte français à reformuler dans la langue choisie pour le thème, en un texte cohérent de 120 mots environ.

C'est le même texte français qui sert pour la contraction dans toutes les langues.

Les candidats doivent obligatoirement traiter le sujet correspondant à la langue qu'ils ont choisie au moment de l'inscription.

Pour cette épreuve, l'usage des machines (calculatrices, traductrices,...) et de dictionnaires est interdit.

I - TRADUIRE EN ARABE LE TEXTE SUIVANT (10 Points)

Si l'on considère qu'aujourd'hui encore tous les grands événements publics se glissent secrètement et comme voilés sur la scène du monde, qu'ils sont cachés par des faits insignifiants, à côté desquels ils paraissent petits, que leurs effets profonds, leurs contrecoups ne se manifestent que longtemps après qu'ils se sont produits, - quelle importance peut-on alors accorder à la *presse*, telle qu'elle existe aujourd'hui, avec sa quotidienne dépense de poumons pour hurler, assourdir, exciter et effrayer ? La presse est-elle autre chose qu'une *fausse alerte permanente* qui détourne les oreilles et les sens dans une fausse direction ?

F. NIETZSCHE, *Opinions et sentences mêlées*

I - TRADUIRE EN ESPAGNOL LE TEXTE SUIVANT (10 points)

Le pharmacien apprit à Félicité que le bateau de Victor était arrivé à la Havane. Il avait lu ce renseignement dans une gazette.

A cause des cigares, elle imaginait la Havane un pays où l'on ne faisait pas autre chose que de fumer, et Victor circulait parmi des nègres dans un nuage de tabac. Pouvait-on « en cas de besoin » s'en retourner par terre ? A quelle distance était-ce de Pont - l'Evêque ? Pour le savoir, elle interrogea M. Bourais.

Il atteignit son atlas, puis commença des explications. Enfin, avec son crayon, il indiqua une tache ovale, un point noir imperceptible, en ajoutant : « Voici. »

Elle se pencha sur la carte ; ce réseau de lignes coloriées fatiguait sa vue, sans rien lui apprendre ; et Bourais l'invitant à dire ce qui l'embarrassait, elle le pria de lui montrer la maison où demeurait Victor.

G. Flaubert, *Un Cœur simple*.

I - TRADUIRE EN ITALIEN LE TEXTE SUIVANT (10 points)

Germain ne répondit pas. Il mit sa tête dans ses mains et la petite Marie ne parvint pas à savoir s'il pleurait, s'il boudait ou s'il était endormi. Elle fut un peu inquiète de le voir si morne et ne pas deviner ce qui roulait dans son esprit; mais elle n'osa pas lui parler davantage, et comme elle était trop bouleversée par ce qui venait de se passer pour avoir envie de se rendormir, elle attendit le jour avec impatience, s'occupant toujours du feu et veillant l'enfant dont Germain paraissait ne plus se souvenir. Cependant Germain ne dormait point; il ne réfléchissait pas à son sort. Il souffrait, il avait le cœur lourd. Il aurait voulu être mort.

D'après George Sand "La Mare au Diable"

II - CONTRACTER LE TEXTE SUIVANT EN 100/120 MOTS DANS LA LANGUE CHOISIE (10 points).

Les langues vont acquérir au 21^{ème} siècle une importance accrue : la maîtrise de multiples formes de communication orale et écrite est exigée sur le marché du travail et conditionne l'accès à l'information, à la culture, à la vie sociale et à la citoyenneté ; le développement du secteur des services fait des langues de véritables acteurs de l'économie ; la mondialisation et la construction de l'Union européenne multiplient les échanges et les contacts entre les langues ; enfin les langues sont au coeur de la révolution introduite par les nouvelles technologies. Toutes ces évolutions appellent des interventions pour assurer le respect de la diversité culturelle et linguistique mais aussi pour développer les passages entre les langues (apprentissage de plusieurs langues, traduction, interprétation, banques terminologiques). La politique en faveur du français doit pleinement en tenir compte, en tirant parti des atouts dont il bénéficie comme grande langue de communication internationale et ciment de la francophonie.

Langue officielle de la France depuis des siècles, le français est un des facteurs essentiels de l'unité nationale, de la cohésion sociale, de l'égalité des chances. L'enseignement, la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion visent à permettre à tous de maîtriser le français pour s'épanouir personnellement et s'insérer dans la société, accéder à un emploi comme à la culture, être pleinement des citoyens.

L'internationalisation des échanges et la construction du grand marché européen ne doivent pas entrer en conflit avec la présence du français là où il est indispensable pour la protection et l'information de nos concitoyens. C'est le rôle de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française.

Le français a hérité l'immense chance d'être une grande langue internationale, atout qu'il ne partage qu'avec une poignée des trois mille langues de la planète, et qui le situe juste après l'anglais. Certes, il n'est qu'à la onzième place en termes de démographie (le français est langue maternelle pour environ 150 millions de locuteurs), mais, comme pour les pays, le rayonnement des langues ne se mesure pas qu'en termes de démographie. Le français est enseigné dans tous les pays, sur tous les continents. Il est depuis des siècles une grande langue de culture, utilisé dans les domaines les plus divers, artistique et littéraire, mais aussi sportif et scientifique. Il est la langue officielle et de travail, parfois seul avec l'anglais, de la plupart des organisations internationales. Il est une langue partagée par les cinquante cinq Etats ou gouvernements qui ont participé au sommet de l'organisation internationale de la francophonie. Ce rayonnement a des conséquences politiques et économiques importantes : il faut que l'Etat intervienne pour conserver et développer ces atouts.

Le défi de ce siècle est d'établir un équilibre entre l'intensification des échanges et le respect de la diversité culturelle et linguistique, garante de la qualité et de la sérénité des rapports humains et interétatiques. L'Europe pose le problème des langues d'une façon nouvelle et originale : elle se construit résolument sur une monnaie unique, une harmonisation et un rapprochement des législations, mais aussi sur le respect et la valorisation de la diversité culturelle et linguistique. L'Union européenne compte plusieurs dizaines de langues, dont 11 langues officielles des Etats membres reconnues comme langues officielles de l'Union, et les futurs élargissements augmenteront ces chiffres. Ce contexte complexe appelle des politiques créatives, tant de la part des institutions communautaires que des Etats membres.

La construction communautaire comme la mondialisation rendent indispensable l'apprentissage par chacun d'au moins deux langues étrangères, pour répondre aux besoins économiques, aider la mobilité des jeunes et des professionnels, préserver le patrimoine et la vitalité culturelle. Au niveau national, il faut valoriser les langues régionales, métropolitaines et d'outre-mer, qui font partie du patrimoine commun. Enfin il est indispensable d'enrichir le français pour lui permettre de disposer des mots qui expriment toutes les notions du monde contemporain et de veiller à ce qu'il soit présent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Source : <www.culture.fr> (DGLE)